

**LES COMPTES
DE L'AGRICULTURE
EN BASE 2000**

LES COMPTES DE L'AGRICULTURE EN BASE 2000

Les comptes départementaux de l'agriculture décrivent la formation du revenu dégagé par l'activité agricole exercée dans le département.

Ils sont établis chaque année par les services statistiques des directions de l'agriculture et de la forêt (DAF), en cohérence avec le compte national réalisé par le service central des enquêtes et études statistiques (SCEES) et l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

La démarche retenue est de nature macro-économique. Chaque poste est en effet calculé à un niveau agrégé : le département.

A partir des résultats globaux du département, des moyennes individuelles sont calculées en fonction :

- du volume de travail (résultat agricole par unité de travail),
- de la surface agricole (résultat agricole par hectare),
- et éventuellement du nombre d'exploitations (résultat agricole par exploitation).

Les statisticiens évaluent chaque poste en respectant les concepts communs du système de la comptabilité nationale et les méthodes définies dans le cadre d'une «base méthodologique».

Cette base méthodologique est renouvelée tous les 10 à 15 ans afin d'adapter les définitions et d'enrichir les méthodes. La base 1995 a notamment permis un réalignement sur les normes comptables européennes et internationales.

A partir de 2004, la base 2000 devient base de référence avec une réropolation des calculs sur la série 1990 - 2003. Par rapport à la base 1995, les concepts restent inchangés.

Les principales options méthodologiques

Un champ large

Le champ décrit par les comptes de l'agriculture en base 2000 s'appuie sur la division 01 de la nomenclature d'activité française (NAF) élargie :

- aux services annexes à l'agriculture :

L'activité agricole des entreprises de travaux agricoles (ETA) et des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) est désormais incluse dans les comptes de l'agriculture.

Tous les services liés à la production agricole sont inclus dans la branche agricole : préparation des terres, protection des cultures, opérations de récolte, conduite des troupeaux ...

- et aux activités secondaires :

Les revenus tirés de la transformation des produits, des activités de tourisme et des services d'entretien du paysage réalisés par les exploitations sont pris en compte dans la base 2000.

Evaluer en optique production

La ressource tirée de l'activité agricole est constituée de la production de l'année et non plus des livraisons.

On mesure donc la ressource potentielle liée à la récolte ou au coût des animaux sur la période. On a ainsi une meilleure cohérence entre les moyens mis en œuvre (travail, équipement, main d'œuvre) et la ressource.

Estimer les intraconsommations

La valeur des productions intraconsommées (c'est-à-dire, réutilisées dans le processus de fabrication) est désormais prise en compte (fourrages par exemple).

La production intraconsommée étant reprise en consommations intermédiaires, elle n'influe pas sur la valeur ajoutée ni sur le revenu.

Calculer les productions au prix de base

Les productions sont désormais valorisées au prix de base, ce qui signifie qu'elles englobent les subventions sur les produits.

En base 2000, la valeur ajoutée inclut donc les subventions sur les produits (aides spécifiques versées directement aux exploitations (OCM banane, prime à la vache allaitante...)).

Affecter les subventions à l'année de production

Le principe d'enregistrement des subventions en base 2000 est celui des droits et obligations : les subventions sont désormais enregistrées l'année au titre de laquelle elles sont dues, et non au moment où elles sont versées.

Une non prise en compte des assurances

Les primes, hors coût du service, et indemnités d'assurance-dommages ne sont plus décrites dans le compte de l'agriculture en base 2000. Elles ne sont pas considérées comme directement liées à l'activité de production agricole. Il s'agit d'opérations de redistribution relevant de la solidarité.

Les indicateurs de revenu en base 2000

Deux indicateurs de revenu sont retenus : la valeur ajoutée nette au coût des facteurs appelée « résultat agricole » et « le revenu d'entreprise agricole ».

Le résultat agricole

Le résultat agricole est égal à la valeur totale des productions et subventions, diminuée des consommations intermédiaires, impôts et amortissements.

Le résultat agricole est la notion la mieux adaptée aux comparaisons entre secteurs et pays, car il ne dépend pas de l'importance du salariat.

Il n'est pas directement comparable au résultat brut d'exploitation (RBE) de l'ancienne base, à cause des changements de concepts. Il est, de plus, net des amortissements.

Le résultat agricole moyen par actif correspond au résultat départemental divisé par le nombre d'équivalents temps complet agricoles (salariés + non salariés).

Le revenu d'entreprise agricole

Le revenu d'entreprise agricole correspond au résultat agricole diminué des salaires, cotisations sociales des salariés, intérêts et charges locatives.

Il représente la ressource dégagée par l'activité agricole utilisable pour rémunérer le travail non salarié et le capital détenu en propre.

Le revenu d'entreprise agricole moyen par actif non salarié est égal au revenu d'entreprise agricole divisé par le nombre d'équivalents temps complet agricoles non salariés.

L'analyse des comptes par produits

• Banane fruit

Production : la production est comptabilisée au moment où elle sort de l'exploitation, c'est-à-dire au stade sortie-hangar, le hangar constituant un appendice de l'exploitation agricole.

Cependant pour les bananes « exportation », étant donné l'absence d'informations sur le montant de la production au stade sortie-hangar, on ne retient que les quantités au stade wagon-départ. C'est à ce niveau que s'effectue la 1^{ère} transaction.

Cette production est ensuite valorisée au prix sortie-hangar calculé à partir du prix wagon-départ diminué des frais d'acheminement du hangar au port métropolitain.

Au prix payé au producteur s'ajoute le montant versé dans le cadre de l'OCM banane pour les quantités exportées dans l'année de référence.

Exemple :

- en Martinique, pour la récolte 2002 le prix payé au producteur était de 0,25 € le kg.

L'OCM banane versée au titre de la récolte 2002 était de 90,2 millions d'euros pour 264 271 tonnes exportées, soit 0,34 € le kg.

Le prix retenu pour la banane « exportation » a donc été de :

$0,25 \text{ €} + 0,34 \text{ €} = 0,59 \text{ € le kg}$

La production consommée localement est estimée à partir de prix à la production ou à défaut de prix sur les marchés.

• Canne à sucre

Les aides de l'Etat versées à la canne à sucre à destination de la fabrication de sucre sont ajoutées au prix à la production.

• Tabac

La production comptabilisée ne prend en compte que le tabac séché. Le prix payé varie selon la qualité de la production : le prix moyen retenu tient compte de ces différences de qualité. Les primes versées, comme la prime au triage, sont comprises dans ce prix moyen.

Lorsque la récolte est à cheval sur deux années civiles, elle est affectée à l'année de début de récolte.

• Plantes à huiles essentielles

On ne retient que les quantités d'huiles essentielles collectées au cours de l'année civile. Ces informations sont fournies par les coopératives. Les prix sont fixés par arrêté préfectoral.

• Plantes stimulantes

Le café : la production ne prend en compte que le café sous forme de grains séchés, débarrassés de leur coque extérieure. La torréfaction n'est pas considérée comme une activité agricole.

• Fleurs, plantes et feuillages

La production finale comprend l'ensemble des fleurs, plantes vertes et boutures qui font l'objet d'une commercialisation. Par conséquent en sont exclues :

- la production de fleurs des ménages pour leur propre agrément,
- les quantités récoltées mais non commercialisées (pertes).

Productions animales

• Gros bétail

La production agricole de gros bétail comprend :

- la production d'animaux finis : animaux élevés et abattus dans le département exprimée en tonne équivalent-carcasse de viande produite.
- le solde des ventes et des achats (exportation – importation) du département en animaux vivants destinés à l'engraissement et à la reproduction. Ces transactions sont comptabilisées en nombre de têtes, prix unitaire et valeur. Du fait de leur isolement, les DOM enregistrent peu de flux d'animaux maigres ou de reproducteurs.

La production d'animaux finis se compose :

- des abattages contrôlés par les abattoirs,
- des abattages estimés à la ferme,
- du solde des ventes et des achats (exportation – importation) du département en animaux vivants destinés à l'abattage immédiat

La production est exprimée en tonne équivalent-carcasse de viande nette produite et en valeur, en euro au kg net.

Pour calculer la valeur, on applique au prix au kg vif (c'est-à-dire le prix de l'animal au moment où il quitte l'exploitation agricole) des coefficients inverses des taux de rendement de viande par animal.

Les aides bovines (prime à la vache allaitante et prime spéciale aux bovins mâles) sont comprises dans la valeur de la production bovine.

• Volailles

L'estimation de la production du département comprend :

- la production de volailles destinées à l'abattage pour la vente et la consommation familiale.
- le solde du commerce extérieur (exportation – importation) de volailles vivantes destinées à l'élevage ou à la production d'œufs.

La production est exprimée en poids de viande nette et en valeur, en euro au kg net (calculé en multipliant les prix au kg vif par des coefficients inverses de ceux utilisés pour le rendement en viande).

- **Production laitière**

La production finale de lait destinée à la consommation comprend :

- les quantités livrées par les producteurs à l'industrie laitière,
- les ventes en gros et semi-gros à la ferme, à des détaillants ou à des collectivités,
- les ventes à la ferme à des particuliers,
- l'autoconsommation familiale de lait entier et de produits laitiers traduits en « équivalent-lait ».

- **Œufs**

Il s'agit d'une part des œufs destinés à la consommation humaine ou à des usages industriels et d'autre part des œufs à couvrir.